

1^{er} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

relative aux projets de modification n°1 et de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lécousse

Par arrêté en date du 13 septembre 2021, Madame le Maire de Lécousse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur :

- Le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme destiné à permettre la suppression de plusieurs emplacements réservés, la modification de certaines orientations d'aménagement et de programmation et quelques adaptations du règlement écrit.
- Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme destiné à autoriser sous conditions les installations classées pour la protection de l'environnement dans la zone UAct à vocation commerciale et tertiaire couvrant les zones du Parc et de la Pilais.

Les procédures de modification n°1 et de révision allégée n°1 du PLU ont été dispensées d'évaluation environnementale par décisions de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Ces décisions sont jointes au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 octobre 2021 à 09h00 au jeudi 4 novembre 2021 inclus à 17h30, soit une durée de 32 jours.

A cet effet, le conseiller délégué auprès du Président du Tribunal Administratif a désigné Madame Danielle FAYSSE, urbaniste, en qualité de commissaire-enquêtrice.

Pendant la durée de l'enquête :

- Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Lécousse aux jours et heures habituels d'ouverture afin que chacun puisse les consulter et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice, laquelle les annexera au registre ;
- Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la commune de Lécousse : www.lecousse.fr. Les observations peuvent être communiquées à Madame la commissaire-enquêtrice, par courrier, par voie électronique à l'adresse unique suivante : enquetepublique.PLU@lecousse.fr
- Une permanence sera assurée par Madame la commissaire-enquêtrice à la mairie de Lécousse afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public, les jours et heures suivants :
 - Le lundi 4 octobre 2021, de 09h00 à 12h00
 - Le mercredi 20 octobre 2021 de 14h30 à 17h30
 - Le jeudi 4 novembre 2021 de 14h30 à 17h30

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice à la mairie de Lécousse et sur le site internet de la commune www.lecousse.fr pendant un an à compter de la date de remise de ce rapport.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, la modification n°1 du PLU et la révision allégée n°1 du PLU seront soumises à l'approbation du conseil municipal par voie de délibération.

Anne PERRIN
Maire de Lécousse